



Membre de l'INPH et de la FEMS

Le 26/06 / 2020

Information FPS

La FPS tient à informer, comme prévu, tous les PADHUE en cour de validation des avancées de la nouvelle loi (art. 70) :

Nous avons toujours voulu éviter la précipitation et surtout une loi copier-coller sur l'ancien statut du praticien attaché.

La nouvelle nomination de « praticien en voie d'intégration » nous a parue incongrue. Ces PADHUE font tout de même partie de l'élite de ce pays en tant que médecins et bien intégrés. La sémantique a un sens et une portée volontaire ou pas.

- concernant le délai de dépôt de dossiers : le Covid 19 est passé par là et aucune ARS n'était prête ni le CNO ni le CNG et tout a été reporté.

La DGOS nous invite à une dernière réunion afin de finaliser les derniers points techniques avant la publication du texte de loi et on remercie toute son équipe.

Le décret pour la nouvelle liste A sera au conseil d'état le 30 juin.

L'ouverture de dépôt de dossier pour ladite commission provisoire est du 30 novembre 2020 au 30 juin 2021.

Cette commission provisoire disparaîtra le 31 décembre 2022. Ne restera par la suite, que le concours PAE annuel à l'exemple des autres pays de l'OCDE.

Bon courage à tous

**Dr S Bramli
Président FPS**

Secrétaire général INPH